

O B J E T : - Location de véhicules pour l'année 1982

- Acquisition de fournitures diverses pour le 1er Semestre 1982.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité, doit procéder, comme les années précédentes, à la location de véhicules qui seront affectés à différents services et à l'acquisition de fournitures diverses pour l'approvisionnement du Magasin Général.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous demander :

- d'approuver les Cahiers des Charges rédigés à cet effet
- de m'autoriser à lancer les Appels d'Offres et en cas d'offres infructueuses à négocier avec les fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets la question aux voix.

M. Gilbert GERARD - Dans le cahier des charges, il est prévu le samedi matin. Or, ce jour-là, il n'y a pratiquement aucun camion qui travaille. A ce moment là, les personnes sont-elles payées

M. Marcel HOARAU - Elles sont payées en fonction du nombre de jours de travail.

M. Gilbert GERARD - D'autre part, il est prévu qu'au bout de 48 heures d'absence, les personnes doivent compenser. J'aimerais que cela soit modifié ; parce que souvent lorsqu'une personne a un voyage à faire, elle laisse tomber froidement la Mairie pour faire un autre plus rentable avant de revenir ensuite. Ne peut-on, soit rapporter ces 48 h à 24 heures, soit trouver une solution au niveau du Garage ?

M. Marcel HOARAU - Il est difficile de rapporter à 24 heures le délai, car si c'est quelqu'un ayant un véhicule en panne, il faut laisser le temps de réparer. Dans ce cas, il faudrait que vous demandiez au Garage de vous dépanner dans la mesure du possible.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*VU - At. Denis, le 17 Novembre 1981  
P/le Préfet, le Secrétaire Général*

*Signé : Didier CULTRIAUX*

*Pour Copie Certifiée Conforme*

*P/le Préfet, le Chef de Bureau Adjoint*

*Signé : Jacques LACOSTE*